

# NOTRE ENGAGEMENT

Vous avez bien voulu, en donnant un peu de votre temps à la **Ligue contre le cancer**, adhérer à la cause qu'elle **représente et aux actions qu'elle mène** et nous vous en savons gré. Cette charte n'a d'autre but que de **fixer les limites de notre engagement mutuel**.

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Email :**

**Téléphone :**

**Année de naissance :**

Fait à Nantes le :

Le bénévole

Fait à Nantes le :

La présidente, pour le Comité 44  
de la Ligue contre le cancer



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ligue contre le cancer – comité de Loire-Atlantique. Elles sont destinées à la coordination du bénévolat. Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée par le règlement général sur la protection des données, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment concernant l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement, en contactant le comité de Loire-Atlantique par mail ([info44@ligue-cancer.net](mailto:info44@ligue-cancer.net)) ou par courrier adressé à : Ligue contre le cancer de Loire-Atlantique 9, rue Paul Péligon, CS 41609, 44016 Nantes cedex 1. Elles sont conservées pendant 3 ans maximum après la fin de votre bénévolat.



[www.liguecancer44.fr](http://www.liguecancer44.fr)  
[info44@ligue-cancer.net](mailto:info44@ligue-cancer.net)



# CHARTRE DES BÉNÉVOLES

*Engagez-vous*

# LE COMITÉ DE LOIRE ATLANTIQUE S'ENGAGE

- 1 COLLABORER**  
Considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
- 2 INFORMER**  
Lui donner toutes les informations nécessaires sur la Ligue, ses objectifs et son fonctionnement.
- 3 ACCOMPAGNER**  
Lui confier une activité correspondant à ses souhaits et aux besoins de la Ligue.
- 4 FORMER**  
Assurer si nécessaire une formation et un accompagnement par un responsable compétent.
- 5 AIDER**  
L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de son équipe de travail.
- 6 PROTÉGER**  
Le couvrir par une assurance adéquate.

# LE BÉNÉVOLE S'ENGAGE

- 1 ADHÉRER**  
Adhérer aux principes généraux de la Ligue et se conformer à ses objectifs.
- 2 ÊTRE SOLIDAIRE**  
Se considérer comme solidaire de la promotion de la Ligue et toujours se présenter comme bénévole.
- 3 S'ENGAGER**  
Assurer avec sérieux, discrétion et régularité sa mission.
- 4 APPRENDRE**  
Suivre les actions de formation proposées.
- 5 S'ENTRAIDER**  
Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariées.
- 6 COMMUNIQUER**  
Tenir informé le Comité de toute modification éventuelle de ses disponibilités.
- 7 INFORMER**  
Toujours informer le Comité de ses activités, ne prendre aucune décision sans se référer.
- 8 RESPECTER**  
Une totale confidentialité, en particulier concernant les personnes malades rencontrées.